



## Majoration pour avoir élevé 3 enfants et plus

Par **marco**, le **09/12/2009** à **18:09**

Bonjour,  
J'ai 4 enfants dont deux recueilli, je dois prouver les avoir élevé au moins neuf ans.  
bien qu'ils apparaissent sur ma situation de famille.  
Je pense me rapprocher des impôts.  
Quel service dois-je contacter.  
Merci

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **18:35**

Bonsoir, c'est à votre Caisse de retraite qu'il faut vous adresser pour bénéficier de la majoration de durée d'assurance retraite pour enfants et non au fisc, bonne soirée à vous.

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **01:41**

Il suffis de contacter votre caisse, une declaration sur l'honneur sera à complété et vous devrez joindre les justificatifs de naissance de ces enfants (livret de famille, acte de naissances...)